



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Bénin**  
Agence Principale de Cotonou

## **CAHIER DES CHARGES**

**Numéro AO/B00/SAPS/002-2026**

**POUR LA SURVEILLANCE ET LE GARDIENNAGE EXTERIEUR DE L'AGENCE PRINCIPALE, DE LA RESIDENCE DE FONCTION DU DIRECTEUR NATIONAL ET DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTONOU**

**FEVRIER 2026**

**PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

---

## I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

## I.2. Objet

Cet appel d'offre a pour principal objet, la sélection d'une ou plusieurs entreprise(s) pour les prestations de surveillance et de gardiennage extérieur de l'Agence Principale, de la résidence de fonction du Directeur National et du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.

## I.3. Allotissement

Les prestations sont organisées en deux (2) lots dénommés :

- Lot 1 : Surveillance et gardiennage extérieur de l'Agence Principale et de la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou ;
- Lot 2 : Surveillance et gardiennage du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.

Chaque soumissionnaire a le libre choix de postuler pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots.

## I.4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

## I.5. Visite des lieux

Une visite des installations existantes aura lieu **aux date et heure précisées** dans l'avis d'appel d'offres. Pour y participer, il conviendrait de prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de l'Agence Principale de Cotonou à l'adresse : [courrier.bsaps@bceao.int](mailto:courrier.bsaps@bceao.int)

## I.6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (06) mois à compter de la date limite de dépôt.

## I.7. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

### **I.8. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.9. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

### **I.10. Prix de l'offre**

Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

### **I.11. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

### **I.12. Présentation et dépôt des soumissions**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.bdn@bceao.int](mailto:courrier.bdn@bceao.int) et porteront la mention : « Offre pour les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la BCEAO à Cotonou »

Chaque offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- un dossier administratif ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### **I.12.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

#### **I.12.2. Dossier administratif**

Le dossier administratif comprend les pièces ci-après :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- l'attestation d'immatriculation à l'IFU ;
- l'attestation de non-faillite ;
- une attestation d'assurance pour la Responsabilité Civile ;
- les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis :
  - de la Caisse de Sécurité Sociale ;
  - de l'Institution en charge de la retraites des employés ;
  - de l'Inspection du travail ;
  - des autorités fiscales.
- les références bancaires complètes conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires, conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

- les bilans des trois (03) dernières années dûment certifiés par un expert comptable ou un comptable agréé.

#### **I.12.3. Offre technique**

L'offre technique consistera en la présentation des documents ci-après :

- une description détaillée de la méthodologie de travail envisagée pour l'exécution de la prestation ;
- des attestations de bonne fin d'exécution prouvant que le prestataire est outillé pour assurer la surveillance et le gardiennage des locaux concernés ; une formulation d'avis et de toute autre information technique jugée utile.

#### **I.12.4. Offre financière**

L'offre financière sera composée de :

- la lettre de soumission, datée et signée, conformément au modèle joint en annexe ;
- le devis estimatif des prestations, daté et signé par le prestataire.

#### **I.13 Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

#### **I.14 Date et heure de remise des offres**

Les offres, présentées sous forme d'un fichier au format PDF, devront être protégées par un mot de passe et transmises par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, aux date et heure précisées dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

Le mot de passe d'ouverture du fichier PDF constitutif de l'offre doit être transmis par courrier électronique séparé, à l'adresse électronique sus-indiquée, impérativement aux date et heure précisées dans l'avis d'appel d'offres.

Toute soumission qui ne respecterait pas les prescriptions ci-dessus, ne sera pas prise en compte.

#### **I.15. Évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité des offres reçues et à leur évaluation.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du

---

présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

#### **I.16. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés, dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discréction de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

#### **I.17. Notification**

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.18. Lieux d'exécution de la prestation**

La prestation s'exécutera à l'Agence Principale, à la résidence de fonction et au centre aéré de la BCEAO à Cotonou.

#### **I.19. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par le tribunal de première instance de Cotonou, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

#### **I.20. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.bsaps@bceao.int](mailto:courrier.bsaps@bceao.int). Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

#### **I.21. Intention de soumission**

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse [courrier.bdn@bceao.int](mailto:courrier.bdn@bceao.int).

---

**DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS / CADRE DE DEVIS**

## **II.1. Description des prestations**

Les prestations attendues dans le cadre du présent appel d'offres consistent à assurer la surveillance et le gardiennage des locaux de la BCEAO à Cotonou, afin d'éviter toutes intrusions ou autres actes malveillants. Ces prestations qui se dérouleront quotidiennement, comprennent essentiellement, et de manière non exhaustive :

- la surveillance des abords et le gardiennage de la concession de l'Agence Principale et de la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou ;
- la surveillance des abords et le gardiennage de la concession du centre aéré de la BCEAO à Cotonou ;
- l'exécution des rondes et autres contrôles de sécurité ;
- l'assistance aux contrôles d'accès et de sûreté.

## **II.2. Le personnel chargé de la prestation**

Pour l'exécution de la prestation, le soumissionnaire s'engage à mettre à la disposition de la Banque Centrale un personnel compétent et rigoureux.

Pour le lot 1 : Surveillance et gardiennage extérieur de l'Agence Principale et de la résidence de fonction du Directeur National

L'effectif minimum doit être composé de :

- un (1) superviseur ;
- treize (13) vigiles déployés à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou ;
- Cinq (05) vigiles déployés à la résidence de fonction du Directeur National.

Pour le lot 2 : Surveillance et gardiennage extérieur du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou  
L'effectif minimum doit être composé de :

- un (1) superviseur ;
- Six (06) vigiles déployés au centre aéré de la BCEAO à Cotonou.

**N.B. :** Le superviseur doit avoir le BAC ou le niveau de la classe terminale au minimum. Quant aux vigiles, ils doivent être titulaires du BEPC au minimum.

En outre, le Prestataire étudiera avec la Banque Centrale, les moyens d'améliorer, le cas échéant, la structure de l'équipe d'intervention.

Le personnel du Prestataire affecté au service de la Banque Centrale doit être de bonne moralité. A cet égard, la BCEAO se réserve le droit d'exiger du Prestataire tout document attestant des qualités et de la bonne moralité dudit personnel, dont il se porte garant. Le Prestataire est tenu de notifier, le cas échéant, à la Banque Centrale, les changements intervenus dans la composition de l'équipe affectée à son service.

Les vigiles doivent faire preuve de discipline et de courtoisie et observer une grande discréetion dans l'accomplissement de leur mission. En outre, l'exécution des prestations ne doit pas perturber l'activité interne de la Banque Centrale.

Pendant les heures d'intervention, les vigiles doivent nécessairement revêtir une tenue comportant distinctement le sigle du Prestataire et porter un badge permettant l'identification précise de chaque membre de l'équipe d'intervention. Par ailleurs, ils sont tenus de porter les badges mis à leurs dispositions par la Banque Centrale.

Il est strictement interdit aux vigiles :

- d'avoir accès aux locaux ne relevant pas de leur champ d'intervention ;

- 
- de pénétrer, dès qualité, dans l'enceinte de la BCEAO, en dehors des heures d'intervention et d'y faire pénétrer des tiers, à tout moment, pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite des services compétents de la Banque Centrale ;
  - d'effectuer des travaux personnels pour les agents de la Banque Centrale et de faire effectuer des travaux personnels par lesdits agents, faire du colportage ou exercer toute forme d'activité, notamment commerciale, sur les lieux d'exécution de ses prestations.

En cas d'indisponibilité d'un vigile pour quelque cause que ce soit, le Prestataire pourvoit à son remplacement dans les plus brefs délais. La personne proposée doit posséder des qualifications et une expérience professionnelle au moins équivalentes. En tout état de cause, le remplaçant pressenti doit être agréé par la Banque Centrale. Le remplacement opéré ne doit avoir aucune incidence sur la qualité de la prestation, ni sur le montant des honoraires.

### **II.3. Horaires d'exécution des prestations**

Les équipes du Prestataire sont organisées de façon à intervenir vingt quatre (24) heures par jour, tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, les week-ends et jours fériés comme suit :

Pour le lot 1 : Surveillance et gardiennage extérieur de l'Agence Principale et de la résidence de fonction du Directeur National

- du lundi au vendredi,
  - de 07h à 19h, neuf (9) agents affectés à l'Agence Principale et deux (2) agents affectés à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO pour le Bénin ;
  - de 19h à 07h, quatre (4) agents affectés à l'Agence Principale et trois (3) agents affectés à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO pour le Bénin ;
- les week-ends et jours fériés
  - de 07h à 19h, cinq (5) agents affectés à l'Agence Principale et deux (2) agents affectés à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO pour le Bénin ;
  - de 19h à 07h, quatre (4) agents affectés à l'Agence Principale et trois (3) agents affectés à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO pour le Bénin.

Pour le lot 2 : Surveillance et gardiennage extérieur du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou

- Tous les jours de la semaine (week-ends et jours fériés compris) six (6) agents répartis comme suit :
  - de 07h à 19h, trois (03) agents affectés au Centre Aéré ;
  - de 19h à 07h, trois (03) agents affectés au Centre Aéré.

### **II.4. Liste du matériel nécessaire à l'exécution des prestations**

Le Prestataire met en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la sécurité des sites placés sous sa surveillance. En particulier, ses agents doivent être en permanence équipés de moyens de défense et de dissuasion appropriés aux risques. Ils doivent être reliés en continu par des moyens de communication performants et adaptés aux lieux et aux circonstances.

Le matériel obligatoire à l'accomplissement des prestations de surveillance et de gardiennage (moyens de défense et de dissuasion, matériels de communication, etc.) reste la propriété exclusive du Prestataire qui en assure, sous son entière responsabilité, la détention, la garde et la bonne utilisation.

Le Prestataire est également astreint à une obligation de conseil, de recommandation et de mise en garde à l'égard de la Banque Centrale, compte tenu de son expertise en la matière. En outre, il s'engage à exécuter cette obligation contractuelle avec tout le soin en usage dans la profession.

## II.5. Cadre du devis quantitatif et estimatif

### Modèle de cadre du devis

Désignation	Montant mensuel	Montant annuel
- <b>Lot 1</b> : Surveillance et gardiennage extérieur de l'Agence Principale et de la résidence de fonction du Directeur National		
- <b>Lot 2</b> : Surveillance et gardiennage du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.		
<b>MONTANT TOTAL HT</b>		

Le montant total s'élève à la somme de : .....(en lettres)

Pour le Prestataire,

*(nom et prénom)*

## ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

**NOTE :** l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la  
Banque Centrale des États de l'Afrique  
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin  
01 B.P 325 Recette Principale  
COTONOU**

**OBJET : APPEL D'OFFRES POUR LA SURVEILLANCE ET LE GARDIENNAGE DES  
LOCAUX DE LA BCEAO A COTONOU**

Monsieur le Directeur National,

- 1) Je soussigné ..... faisant élection de domicile à ..... agissant au nom et pour le compte de ....., inscrit au registre de commerce de ....., sous le N°..... et à l'IFU, sous le N°....., après avoir pris connaissance de toutes les pièces du cahier des charges, m'être rendu compte de la situation des lieux, apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser,  
propose d'assurer les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la BCEAO à Cotonou telles que décrites dans les pièces écrites du dossier d'appel d'offres des entreprises pour le montant annuel Hors TVA (en chiffres et en lettres); : .....
- 2) Nous nous engageons, expressément, si notre soumission est acceptée, à exécuter les prestations, conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art, dès la date de signature du contrat ;
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **six (6) mois** à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature du contrat, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que la BCEAO n'est pas tenue de retenir la soumission la moins-disante et qu'elle peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi nous soumettons la présente offre en y apposant notre signature.

Fait à ..... le ..... par : (Nom et prénoms) : .....

Signature

En qualité de (Fonction) ..... dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de : .....